

Habilitation de l'architecte diplômé d'état
à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre

DOSSIER DE CANDIDATURE ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019-2020

Date limite de dépôt du dossier : 17 juillet 2019

Merci de nous retourner ce formulaire complété, signé et accompagné
des pièces demandées à l'adresse suivante :

École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy
Service des Etudes
Valérie MUNIER
adresse postale : 2 rue Bastien Lepage BP 40435 - 54001 NANCY cedex
adresse physique : 2 avenue Boffrand 54000 NANCY

T : 03 83 30 81 04 / M : valerie.munier@nancy.archi.fr

Notez que la constitution de ce dossier ne vaut pas inscription à l'école.

N° de sécurité sociale de l'étudiant :

ÉTAT CIVIL				
Nom :		Prénom :		
Nom d'usage (pour les femmes mariées) :				
Sexe :		Féminin <input type="checkbox"/>		Masculin <input type="checkbox"/>
Situation familiale :		Célibataire <input type="checkbox"/>	Marié(e) <input type="checkbox"/>	Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/>
Né(e) le : __ / __ / ____			À	
Département de naissance :			Ou pays étranger :	
Nationalité :				
Journée d'appel de préparation à la défense : Non concerné(e) <input type="checkbox"/> Fait <input type="checkbox"/> Non-fait <input type="checkbox"/>				
Code INE/BEA (voir votre relevé de notes du bac) :				

ADRESSE		
Numéro – Rue – Bâtiment :		
Code postal :	Commune :	Pays (si étranger) :
Téléphone :	Tél portable :	Mail :

DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE OU ÉQUIVALENT	
Diplôme français <input type="checkbox"/>	Diplôme étranger <input type="checkbox"/>
Année d'obtention :	Ecole :
Intitulé exact du diplôme :	

DERNIER ÉTABLISSEMENT SUPÉRIEUR FRÉQUENTÉ			
Type d'établissement :	Université française <input type="checkbox"/>	École d'architecture <input type="checkbox"/>	École d'ingénieur <input type="checkbox"/>
	Autre grande école <input type="checkbox"/>	Étranger <input type="checkbox"/>	Enseignement par correspondance <input type="checkbox"/>
Nom de l'établissement :			
Département :		Année ____ / ____	

AUTRES DIPLÔMES	
Intitulé du diplôme :	Année d'obtention :
Établissement :	
Intitulé du diplôme :	Année d'obtention :
Établissement :	
Intitulé du diplôme :	Année d'obtention :
Établissement :	

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE OU ACTIVITÉS ANTÉRIEURES					
Pour ces trois dernières années, veuillez préciser votre situation :					
Année universitaire	Activité ou recherche d'emploi, formations suivies (à préciser)	Poste(s) occupé(s)	Niveau d'études	Etablissement	Département
2016-2017					
2017-2018					
2018-2019					

A ce jour, combien d'années d'expérience professionnelle avez-vous cumulées (hors stages) ?

SITUATION PROFESSIONNELLE	
Nom de l'entreprise ou établissement :	
Adresse :	
Téléphone :	
Nature du contrat : CDD du/...../..... au/...../.....ou CDI depuis le :/...../.....	
Nom de l'architecte qui va vous encadrer (tuteur) :	
Adresse e-mail de votre tuteur :	
Le tuteur doit obligatoirement être un architecte inscrit à l'Ordre des Architectes	

Prise en charge de la formation : L'entreprise peut demander la prise en charge de la formation à un organisme paritaire collecteur des professions libérales (Actalians). Plus d'informations sur : <http://www.actalians.fr/>

DIRECTEUR D'ÉTUDES	
Le directeur d'études est l'enseignant référent qui va vous encadrer au sein de la formation à l'école. (voir liste des enseignants sur le site de l'école : www.nancy.archi.fr). Attention : l'accord formel du directeur d'études est indispensable. (Un mail de confirmation de l'enseignant référent est accepté.)	
Nom de l'enseignant référent de l'école choisi :	
Signature du directeur d'études :	Date : __ / __ / ____

Profession des parents : (données à usage statistique)

Père :

Mère :

L'étudiant(e) soussigné(e) atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués sont exacts.

Le __ / __ / ____	Signature :
-------------------	-------------

Cette fiche doit permettre d'établir les documents, carte d'étudiant, attestation de diplôme, qui vous seront remis, nous vous demandons donc de la remplir très soigneusement.

La commission HMO NP se réunit en septembre 2019. Vous serez informé(e) de son avis par mail et par courrier avec copie à votre agence et votre directeur d'études. Les dates prévisionnelles des semaines intensives sont : du 7 au 11 octobre 2019, du 25 au 29 novembre 2019, du 13 au 17 janvier 2020 et du 2 au 6 mars 2020, soutenance du 1er au 5 juin 2020.

Vous trouverez sur ces documents, les seuls renseignements individuels enregistrés dans les fichiers Informatiques. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 prévoit que toute personne peut avoir accès au contenu des fichiers Informatiques la concernant. Vous pouvez exercer ce droit d'accès au contenu des fichiers Informatiques en vous adressant au service de la scolarité de votre école.

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE HMONP

- CV et lettre de motivation précisant le projet personnel de formation
- Photocopie du Diplôme d'Etat d'Architecte ou attestation provisoire de réussite (condition obligatoire à l'entrée en HMONP)
- Si vous êtes déjà salarié(e) (vous travaillez plus de 60 heures par mois), joindre une copie du contrat de travail ou la copie du contrat de travail relatif à votre mise en situation professionnelle dans le cadre de la formation HMO, ou à défaut une promesse d'embauche - dans tous les cas, le contrat de travail devra être fourni en septembre 2019
- 1 photo d'identité
- 1 photocopie de votre carte nationale d'identité et éventuellement de votre carte de séjour
- éventuellement un dossier de travaux format A4

En cas de demande de validation des études :

- lettre de motivation justifiant la demande
- toute pièce susceptible d'éclairer la commission sur la nature des connaissances acquises
- programmes, volumes horaires et notes

En cas de demande de validation de l'expérience professionnelle :

- lettre de motivation précisant le parcours et justifiant la demande
- toute pièce susceptible d'éclairer la commission sur la nature des compétences acquises
- justifier de plusieurs années de pratiques régulières et variées (sans interruption) de la maîtrise d'oeuvre architecturale portant sur des programmes publics et privés, neufs ou en réhabilitation, d'échelles différentes, seul ou en partenariat (attestations des employeurs, fiches de paie...)
- produire des références permettant de juger de la capacité à gérer une entreprise sur le plan social, comptable, fiscal

Habilitation de l'architecte diplômé d'état
à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre

FINANCEMENT DES FRAIS DE LA FORMATION

Vous souhaitez intégrer la formation HMONP dans notre école pour l'année universitaire 2019-2020

Le financement de la formation par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) peut être envisagé selon votre situation et la nature de votre contrat de travail. Votre formation relèvera de la formation continue et votre entreprise d'accueil peut bénéficier d'une aide financière dans les cas suivants :

- 1 Vous avez quitté le cursus de formation initiale depuis au moins 2 ans et vous demandez la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE)
- 2 Vous êtes salarié(e) en CDI

Dans les autres cas, vous relevez de la formation initiale (droits d'inscription 2018-2019 : 623 €). Vous pouvez demander une prise en charge par Actalians qui vous remboursera en fin de formation sur présentation d'une attestation de règlement et d'une de présence aux enseignements.

Vous êtes en CDI (ou en VAE) : quelles sont les démarches à effectuer par votre entreprise d'accueil ?

Avant la formation, votre entreprise d'accueil doit :

- Demander une prise en charge auprès de l'OPCA en amont de votre entrée en formation et avant le 1er septembre 2019 : www.actalians.fr
- Demander à l'école d'architecture le programme de la formation, le calendrier et la convention de formation. Celle-ci doit parvenir à Actalians au moins 1 mois avant le début de la formation (soit mi-septembre dernier délai).

Quelques informations seront demandées pour remplir le CERFA d'Actalians :

- le numéro Siret de l'école : 195 401 351 000 26 ;
- le numéro de déclaration d'activité de l'école : 4454 03471 54
- la durée totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements : 220 heures
- la durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques : 150 heures
- la date de début du cycle de formation : 7 octobre 2019
- la date prévue de fin des épreuves ou des examens : 5 juin 2020

Après la formation, le remboursement des droits d'inscription à l'entreprise est effectué en fin de formation sur présentation d'une attestation de présence aux enseignements et d'une facture acquittée (à demander à l'école). Pour information, le montant du remboursement pour l'année 2018-2019 était de 1370€ (soit 9€/heure de formation, plafonné à 150 heures)

Pour toute question, vos interlocuteurs

Gregory STOCKY : 03 83 30 81 46 – gregory.stocky@nancy.archi.fr / Valérie MUNIER : 03 83 30 81 04 – valerie.munier@nancy.archi.fr